

Annexes

Annexe 1

Les cibles du PUM



Les cibles retenues pour chacune des orientations du PUM permettent de préciser le résultat attendu à l'horizon de 2050. L'identification de cibles intermédiaires pour les années 2030 et 2040 permet de suivre les progressions et d'ajuster les stratégies au besoin. Enfin, un énoncé de la situation actuelle permet d'illustrer l'écart entre le point de départ et le but à atteindre.

Orientation 1

Accélérer le développement et la consolidation de réseaux actifs et collectifs accessibles et de qualité

Cible 1.1 – En 2050, plus de 2 déplacements sur 3 (69 %) sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal¹.

Situation actuelle	2018	47,5 % des déplacements sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal <ul style="list-style-type: none">• Transport collectif : 29,2 %• Transport actif : 18,3 %²
Cibles intermédiaires	2030	54 % des déplacements sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal <ul style="list-style-type: none">• Transport collectif : 32 %• Transport actif : 22 %
	2040	60 % des déplacements sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal <ul style="list-style-type: none">• Transport collectif : 35 %• Transport actif : 25 %
	2050	Plus de 2 déplacements sur 3 (69 %) sont réalisés en transport actif ou collectif à Montréal <ul style="list-style-type: none">• Transport collectif : 39 %• Transport actif : 30 %

Cible 1.2 – En 2050, Montréal possède un réseau à priorité piétonne complet et toutes les rues offrent un haut niveau de confort.

Situation actuelle	2024	Aucune zone à priorité piétonne réalisée. 38 % des rues à priorité piétonnes réalisées (temporaires et permanentes).
Cibles intermédiaires	2030	Première zone à priorité piétonne réalisée. 45 % des rues à priorité piétonne réalisées. 30 % des traverses à priorité piétonne réalisées. 100 % du réseau a une caractérisation du confort piétonnier.
	2040	70 % des rues à priorité piétonne réalisées. 70 % des traverses à priorité piétonne réalisées.
	2050	Deuxième zone à priorité piétonne réalisée. 100 % des rues à priorité piétonne réalisées. 100 % des traverses à priorité piétonne réalisées. 100 % du réseau piéton a un haut niveau de confort.

¹ Source : CMM (2023). Les parts modales sont calculées pour tous les déplacements (tous motifs, incluant les retours au domicile) effectués par les résidents de l'agglomération de Montréal sur le territoire de la CMM sur une période de 24 h. Les déplacements réalisés à l'extérieur du territoire de la CMM sont exclus de même que les déplacements attirés de l'extérieur de ce territoire. Les données proviennent de l'Enquête origine-destination 2018 de l'ARTM et des projections des parts modales de la CMM de 2023 à 2046. La CMM et l'ARTM travaillent actuellement à la validation de la méthodologie sur les projections de parts modales.

² L'enquête OD 2018 a eu lieu à la fin de l'automne de 2018, ce qui pourrait avoir eu pour effet de sous-estimer le nombre de déplacements actifs et conséquemment la part modale de ce mode.

**Cible 1.3 – En 2050, 100 % de la vision de développement du réseau cyclable supérieur est réalisée.**

Situation actuelle	2024	55 % du réseau cyclable supérieur est réalisé (550 km)
Cibles intermédiaires	2030	63 % du réseau cyclable supérieur est réalisé (625 km)
	2040	81 % du réseau cyclable supérieur est réalisé (811 km)
	2050	100 % du réseau cyclable supérieur est réalisé (998 km)

Cible 1.4 – En 2050, 100 % de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant est réalisée.

Situation actuelle³	2024	39 % de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant est réalisée
Cibles intermédiaires	2030	53 % de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant est réalisée <ul style="list-style-type: none">• Prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou• REM• Prolongement du SRB Pie-IX• SRB Henri-Bourassa
	2040	86 % de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant est réalisée <ul style="list-style-type: none">• Réseau de tramway<ul style="list-style-type: none">– Grand Sud-Ouest– Projet structurant de l'Est– Trame centrale– Corridor riverain historique– Raccordement des secteurs nord et sud de la falaise Saint-Jacques• Prolongement de la branche ouest de la ligne orange du métro• SRB Armand-Bombardier/Ray-Lawson/Roi-René• SRB Boulevard de Pierrefonds• SRB Papineau• SRB Corridor Est-Ouest Saint-Léonard – Anjou• SRB Saint-Jean-Baptiste et Maurice-Duplessis
	2050	100 % de la vision de développement du réseau de transport collectif structurant est réalisée <ul style="list-style-type: none">• Réseau de tramway<ul style="list-style-type: none">– Corridors stratégiques pour le renforcement de l'équité territoriale– Quartiers centraux et pôles institutionnels– Lignes est-ouest à haut débit du nord de l'île– Pôle économique de l'ouest• Ligne rose du métro• Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'ouest

³ Territoire de l'agglomération, excluant le réseau de trains de banlieue.



Orientation 2

Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices

Cible 2.1 – En 2050, 78 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant.

Situation actuelle	2024	36 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant.
Cibles intermédiaires	2030	46 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant.
	2040	70 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant.
	2050	78 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche d'un point d'accès du réseau de transport collectif structurant.

Cible 2.2 – En 2050, 75 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien⁴.

Situation actuelle	2024	58 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien.
Cibles intermédiaires	2030	65 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien.
	2040	70 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien.
	2050	75 % des Montréalaises et des Montréalais habitent à moins de 15 minutes de marche des principales ressources du quotidien.

⁴ Une personne est considérée comme ayant un accès suffisant aux principales ressources du quotidien lorsqu'elle a accès à au moins une épicerie, une pharmacie, une école primaire, une garderie et un parc à moins de 900 mètres de marche de son lieu de résidence (soit 15 minutes à une vitesse de marche de 3,6 km/h).



Orientation 3

Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation

Cible 3.1 – En 2050, Montréal compte 1 120 000 logements.

Situation actuelle	2024	913 000 logements.
Cibles intermédiaires	2030	983 000 logements.
	2040	1 063 000 logements.
	2050	1 120 000 logements.

Cible 3.2 – En 2050, Montréal compte 20 % de logements hors marché sur son territoire, dont au moins 75 % de logements sociaux.

Situation actuelle	2024	6,9 % de logements hors marché et sociaux dans l'ensemble de l'offre résidentielle.
Cibles intermédiaires	2030	10 % de logements hors marché dans l'ensemble de l'offre résidentielle, dont au moins 75 % de logements sociaux.
	2040	15,8 % de logements hors marché dans l'ensemble de l'offre résidentielle, dont au moins 75 % de logements sociaux.
	2050	20 % de logements hors marché dans l'ensemble de l'offre résidentielle, dont au moins 75 % de logements sociaux.



Orientation 4

Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

Cible 4.1 – En 2050, les superficies de plancher⁵ au sein de secteurs à caractère industriel montréalais ont augmenté de 20,5 % par rapport à 2023 (+34,4 M pi²).

Situation actuelle⁶	2024	167,4 M pi ² de superficie de plancher dans les secteurs à caractère industriel.
Cibles intermédiaires	2030	176,3 M pi ² (+ 5,3 % par rapport à 2023) de superficie de plancher dans les secteurs à caractère industriel.
	2040	189,1 M pi ² (+ 13 % par rapport à 2023) de superficie de plancher dans les secteurs à caractère industriel.
	2050	Les secteurs à caractère industriel de Montréal comptent 201,8 M pi ² de superficie de plancher, soit 34,4 M pi ² de plus qu'en 2023, en augmentation de 20,5 % ⁷ .

Cible 4.2 – En 2050, 48 % des superficies des pôles d'emplois de Montréal sont accessibles à la fois par le réseau de transport collectif structurant et par le réseau cyclable supérieur⁸.

Situation actuelle	2024	14 % des superficies des pôles d'emplois de Montréal sont accessibles à la fois par le réseau de transport collectif structurant et par le réseau cyclable supérieur <ul style="list-style-type: none"> • 17 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau de transport collectif structurant. • 55 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau cyclable supérieur.
Cibles intermédiaires	2030	18 % des superficies des pôles d'emplois de Montréal sont accessibles à la fois par le réseau de transport collectif structurant et par le réseau cyclable supérieur <ul style="list-style-type: none"> • 20 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau de transport collectif structurant. • 69 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau cyclable supérieur.
	2040	34 % des superficies des pôles d'emplois de Montréal sont accessibles à la fois par le réseau de transport collectif structurant et par le réseau cyclable supérieur <ul style="list-style-type: none"> • 38 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau de transport collectif structurant. • 79 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau cyclable supérieur.
	2050	48 % des superficies des pôles d'emplois de Montréal sont accessibles à la fois par le réseau de transport collectif structurant et par le réseau supérieur <ul style="list-style-type: none"> • 53 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau de transport collectif structurant. • 82 % des superficies des pôles d'emplois sont accessibles par le réseau cyclable supérieur.

⁵ Superficie de plancher d'espaces à caractère industriel (20 000 pi² et +).

⁶ CBRE – Statistiques sur l'immobilier industriel à Montréal, 2023 T3.

⁷ En considérant que les bâtiments à caractère industriel pourraient être construits selon un taux d'implantation de 65 % à très long terme, la Ville estime la capacité d'accueil additionnelle théorique à 113,3 M pi². Selon la cible retenue, un peu plus de 30 % de ce potentiel serait comblé d'ici 2050. L'acquisition de terrains contaminés constitue l'une des premières étapes du processus visant à accroître les superficies industrielles. Cette étape est nécessaire pour accélérer la viabilisation de terrains, seconde phase essentielle pour permettre la mise en disponibilité de terrains propres au développement.

⁸ L'accessibilité par le réseau cyclable supérieur est mesurée en considérant une distance euclidienne de 500 m des infrastructures existantes et projetées. Pour le réseau structurant de transport collectif, l'accessibilité est mesurée en considérant une distance réseau de 750 m des infrastructures existantes et une distance euclidienne de 500 m des infrastructures projetées.



Orientation 5

Repartager équitablement l'espace de la rue

Cible 5.1 – En 2050, au moins 30 % de l'emprise publique des rues est consacrée au transport actif et au transport collectif et aux infrastructures vertes⁹.

Situation actuelle	2024	19 % de l'emprise publique des rues est consacrée à la marche, 1 % au vélo et 1 % aux transports collectifs ¹⁰ . 74 % de l'emprise publique des rues est consacrée aux véhicules motorisés ¹¹ . 5 % de l'emprise publique des rues est consacrée aux autres usages, notamment une partie aux infrastructures vertes.
Cibles intermédiaires	2030	25 % de l'emprise publique des rues est consacrée aux infrastructures vertes, aux transports actifs et aux transports collectifs.
	2040	27 % de l'emprise publique des rues est consacrée aux infrastructures vertes aux transports actifs et aux transports collectifs.
	2050	Au moins 30 % de l'emprise publique des rues est consacrée aux infrastructures vertes, aux transports actifs et aux transports collectifs.

⁹ Cette cible sera atteinte en dédiant progressivement une portion de la chaussée au transport actif, au transport collectif et aux infrastructures vertes.

¹⁰ Ville de Montréal, Projet de Ville, p. 48 (2020).

¹¹ Ville de Montréal, Projet de Ville, p. 48 (2020).



Orientation 6

Renforcer l'offre et l'accès des lieux de la vie collective comme soutien à l'équité et à la vie de quartier

Cible 6.1 – En 2050, 30 500 m² de nouvelles superficies de bibliothèques sont ajoutés sur le territoire afin de maintenir un accès de qualité¹² pour au moins 70 % des Montréalaises et des Montréalais¹³.

Situation actuelle	2024	87 420 m ² de superficie de bibliothèques.
Cibles intermédiaires	2030	Ajout de 13 500 m ² de nouvelles superficies de bibliothèques.
	2040	Ajout de 10 700 m ² de nouvelles superficies de bibliothèques.
	2050	Ajout de 6 300 m ² de nouvelles superficies de bibliothèques.

Cible 6.2 – En 2050, dans les secteurs d'opportunité priorités (chapitre 4), Montréal se fixe un seuil de 10 m² de parcs et espaces verts par habitant accessibles publiquement et à une distance de marche de 15 minutes ou moins¹⁴.

Situation actuelle	2024	Non applicable pour les secteurs d'opportunité priorités (secteurs visés par des transformations d'envergure, par exemple la transformation d'un ancien secteur industriel ou d'un centre commercial en milieu de vie complet).
Cibles intermédiaires	2030	100 % des secteurs d'opportunité priorités développés bénéficient d'au moins 10 m ² de parcs et espaces verts par habitant accessibles à une distance de marche de 15 minutes ou moins.
	2040	100 % des secteurs d'opportunité priorités développés bénéficient d'au moins 10 m ² de parcs et espaces verts par habitant accessibles à une distance de marche de 15 minutes ou moins.
	2050	100 % des secteurs d'opportunité priorités développés bénéficient d'au moins 10 m ² de parcs et espaces verts par habitant accessibles à une distance de marche de 15 minutes ou moins.

Cible 6.3 – En 2050, 70 km du Réseau des corridors verts sont réalisés.

Situation actuelle	2024	0 km du Réseau des corridors verts est réalisé, car la planification est en démarrage.
Cibles intermédiaires	2030	15 km du Réseau des corridors verts sont réalisés.
	2040	40 km du Réseau des corridors verts sont réalisés.
	2050	70 km du Réseau des corridors verts sont réalisés.

¹² L'accès de qualité à une bibliothèque est défini en fonction de la superficie disponible et de la densité de population desservie. Montréal détermine ainsi un seuil minimal de 80,5 m² bruts de bibliothèque par 1 000 habitants accessibles à une distance de marche de 1,5 km ou moins du lieu de résidence.

¹³ L'offre actuelle de bibliothèques sur le territoire montréalais permet d'assurer une desserte de qualité à 70 % de la population montréalaise. L'objectif d'ici 2050 est de maintenir ce ratio avec l'augmentation anticipée de la population.

¹⁴ Pour considérer que la population bénéficie d'un accès de qualité en parcs et espaces verts, la Ville prend en compte la superficie disponible et la densité de population desservie. Montréal détermine ainsi un seuil minimal de 10 m² de parc par habitant accessible à une distance de marche de 15 minutes ou moins du lieu de résidence. La distance de 15 minutes correspond à une distance marchable (soit une distance réseau et non une distance à vol d'oiseau) effectuée à une vitesse moyenne de 3,6 km/h, soit environ 900 mètres. Cette vitesse moyenne a été déterminée dans une logique d'équité, afin de tenir compte de la diversité d'âge et des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.



Orientation 7

Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise

Cible 7.1 – En 2050, au moins 90 % des immeubles patrimoniaux de propriété municipale font l'objet d'une occupation pérenne, temporaire ou transitoire et l'indice de vétusté moyen de ces immeubles patrimoniaux est d'au plus 30 %.

Situation actuelle	2024	90 % des immeubles patrimoniaux de propriété municipale font l'objet d'une occupation pérenne, temporaire ou transitoire et l'indice de vétusté moyen de ces immeubles patrimoniaux est de 32 %.
Cibles intermédiaires	2030	Au moins 90 % des immeubles patrimoniaux de propriété municipale font l'objet d'une occupation pérenne, temporaire ou transitoire et l'indice de vétusté moyen de ces immeubles patrimoniaux est d'au plus 32 %.
	2040	Au moins 90 % des immeubles patrimoniaux de propriété municipale font l'objet d'une occupation pérenne, temporaire ou transitoire et l'indice de vétusté moyen de ces immeubles patrimoniaux est d'au plus 31 %.
	2050	Au moins 90 % des immeubles patrimoniaux de propriété municipale font l'objet d'une occupation pérenne, temporaire ou transitoire et l'indice de vétusté moyen de ces immeubles patrimoniaux est d'au plus 30 %.

Cible 7.2 – En 2050, 100 % des berges publiques dégradées de la Ville ont fait l'objet d'une mise en valeur.

Situation actuelle	2024	Depuis 2010, environ 3 km de berges ont été restaurés ¹⁵ dans le réseau des grands parcs et parcs d'arrondissement.
Cibles intermédiaires	2030	50 % des arrondissements ont réalisé une étude de caractérisation des berges ¹⁶ .
	2040	10 km de berges ont fait l'objet d'une mise en valeur dans le réseau des grands parcs.
		100 % des arrondissements ont réalisé une étude de caractérisation des berges. 100 % des berges publiques dégradées de la Ville sont couverts par un plan de mise en valeur.
	2050	100 % des berges publiques dégradées de la Ville ont fait l'objet d'une mise en valeur.

¹⁵ Les berges publiques de la Ville de Montréal, dégradées et non dégradées, sont autour de 100 km linéaires sur un total de 219 km linéaires.

¹⁶ Avec les études de caractérisation, la Ville pourra cibler les berges prioritaires à restaurer.



Orientation 8 Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine

Cible 8.1 – En 2050, le territoire de Montréal compte 459 ha de milieux humides protégés.

Situation actuelle	2024	413 ha de milieux humides sont protégés ¹⁷ (excluant les 45 ha de milieux humides à l'intérieur de la zone agricole permanente).
Cibles intermédiaires	2030	459 ha ¹⁸ de milieux humides sont protégés.
	2040	459 ha de milieux humides sont protégés.
	2050	459 ha de milieux humides sont protégés.

Cible 8.2 – En 2050, le territoire de Montréal est à 40 % occupé par des surfaces végétalisées.

Situation actuelle	2016	38 % du territoire est verdi (2016).
Cibles intermédiaires	2030	38 % ¹⁹ du territoire est verdi.
	2040	39 % du territoire est verdi.
	2050	40 % du territoire est verdi.

¹⁷ Les milieux humides sont ici considérés comme étant protégés par une réglementation d'urbanisme permettant de restreindre les usages et les empiètements. Cette réglementation sera adoptée en concordance au Schéma qui devrait être modifié en 2024 conformément au Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal (PRMHH). Il importe que des étapes de protection subséquente confèrent une protection plus solide, notamment par des statuts ou en inscrivant le site au Répertoire.

¹⁸ Cette cible est basée sur les données du PRMHH et les données disponibles sur les milieux humides en 2023. La cible pourrait changer selon les données des inventaires des milieux humides et pour respecter le principe selon lequel il n'y a aucune perte nette de milieux humides à l'échelle de l'agglomération comme indiqué dans le PRMHH.

¹⁹ Comme le montrent les études de Statistique Canada, les surfaces verdies sont en constante régression dans les régions métropolitaines en raison du développement urbain. Considérant les autres cibles du PUM relatives à la création de logements ou d'emplois qui entraîneront une artificialisation d'au moins une partie des sols, le maintien d'un même taux de surface verdie pour 2030 représente un effort considérable de verdissement.



Orientation 9

Améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments, des terrains et des infrastructures d'utilité publique

Cible 9.1 – En 2040²⁰, 100 % des opérations dans les bâtiments sont décarbonées.

Situation actuelle	2024	Les émissions de GES des bâtiments de la collectivité montréalaise ont été réduites de 28 % depuis 1990. Ceux des bâtiments municipaux de 16 % ²¹ .
Cibles intermédiaires	2030	100 % des opérations dans les bâtiments municipaux ainsi que dans les nouveaux bâtiments de la collectivité sont décarbonées.
	2040	100 % des opérations dans les bâtiments sont décarbonées.
	2050	Cible 2050 ramenée à 2040 par la Feuille de route – Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040.

Cible 9.2 – En 2050, 100 % des nouveaux bâtiments ou toute rénovation majeure à Montréal comportent des matériaux de construction recyclés et revalorisés.

Situation actuelle	2024	Aucun registre n'est en place actuellement. Le taux de détournement des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) de la collecte municipale est de 60 % en 2022 ²² .
Cibles intermédiaires	2030	100 % des projets de construction ou de rénovation des édifices municipaux ont des pratiques de circularité pour gérer les résidus de construction.
	2040	100 % des démolitions de bâtiments, lorsqu'elles ne peuvent être évitées, comportent des mesures de réutilisation et de valorisation des matériaux de construction.
	2050	100 % des nouveaux bâtiments ou toute rénovation majeure à Montréal comportent des matériaux de construction recyclés et revalorisés.

Cible 9.3 – En 2050, 100 % des bâtiments permettent un taux de détournement des matières résiduelles de 100 %.

Situation actuelle	2022	À l'échelle de l'agglomération, le taux de détournement des matières résiduelles est de 48 % ²³ .
Cibles intermédiaires	2030	Les mesures mises en place permettent d'atteindre un taux de détournement supérieur à 85 %.
	2040	Les mesures mises en place permettent d'atteindre un taux de détournement supérieur à 90 %.
	2050	100 % des bâtiments permettent un taux de détournement des matières résiduelles de 100 %, en concordance avec l'Objectif zéro déchet de l'Agglomération et le Plan de gestion des matières résiduelles.

²⁰ Feuille de route *Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040* (novembre 2022). Document de consultation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

²¹ Les données concernent le territoire de l'agglomération de Montréal et les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels seulement.

²² La collecte municipale détourne environ 13 % du total des résidus de CRD générés sur le territoire de l'agglomération de Montréal puisqu'elle ne vise que les résidus de CRD des citoyens de Montréal (ex. ceux rapportés dans les écocentres). La majorité des CRD est plutôt générée par les entreprises de construction, de même que les industries, commerces et institutions (ICI). Source : Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

²³ Source : Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.



Orientation 10

Transformer la mobilité motorisée et limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique

Cible 10.1 – En 2050, 100 % des Montréalaises et des Montréalais ont accès à deux services de mobilité partagée (active et motorisée) à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.

Situation actuelle	2024	69 % des Montréalaises et des Montréalais ont accès à deux services de mobilité partagée (active et motorisée) à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.
Cibles intermédiaires	2030	75 % des Montréalaises et des Montréalais ont accès à deux services de mobilité partagée (active et motorisée) à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.
	2040	90 % des Montréalaises et des Montréalais ont accès à deux services de mobilité partagée (active et motorisée) à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.
	2050	100 % des Montréalaises et des Montréalais ont accès à deux services de mobilité partagée (active et motorisée) à moins de 15 minutes de marche de leur lieu de résidence.

Cible 10.2 – En 2050, 100 % des véhicules légers immatriculés à Montréal sont décarbonés.

Situation actuelle²⁴	2022	1,8 % des véhicules légers immatriculés à Montréal sont décarbonés ²⁵ .
Cibles intermédiaires	2030	47 % des véhicules légers immatriculés à Montréal sont décarbonés ²⁶ .
	2040	85 % des véhicules légers immatriculés à Montréal sont décarbonés.
	2050	100 % des véhicules légers immatriculés à Montréal sont décarbonés.

²⁴ Territoire de la Ville de Montréal. Automobile ou camion léger. Utilisation : Promenade; Institutionnelle, professionnelle ou commerciale.

²⁵ Source : SAAQ, 2022. Véhicules en circulation.

En 2022, on recensait 13 005 véhicules décarbonés sur un total de 743 065 véhicules légers immatriculés sur le territoire de la Ville de Montréal.

²⁶ La Ville de Montréal fait sienne la cible de l'agglomération montréalaise pour l'horizon 2030, tel qu'établie dans le Plan climat.